

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE204

présenté par
Mme de La Raudière

ARTICLE 58

À l'alinéa 43, substituer aux mots :

« zones naturelles et agricoles »,

les mots :

« zones naturelles, agricoles ou forestières ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.